

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juin 2015

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Jean-Pierre Moras, Monique Lépine, Nicole Besson, Anthony Vallet, Liliane Fernandez, Marie-Christine Sellier

Absents ayant donné pouvoir : Céline Dugua à Monique Lépine, Daniel Valdenaire à Danielle Sérillon

Absents excusés : Barbara Gagne, Frédéric Boissonnet, Stéphane Stintzy

Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire soumet le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque ; il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour, Anthony Vallet demande de rajouter le point suivant : Acquisition d'une estrade pour les 2 écoles de Serrières.

La parole est ensuite donnée à Cécile Ribaud, chargée de Mission pour la CDC Vivarhône, qui devra élaborer le PLUI (Plan Local d'urbanisme intercommunal) avec un bureau d'études qui sera désigné prochainement.

Après avoir rappelé la loi Allur et ses obligations notamment en matière d'urbanisme, et les règles générales d'utilisation du sol, elle liste les thématiques qui seront abordées dans le projet et les grandes phases de PLUI :

- Le rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement ...)
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Les plans de secteur
- Le règlement du PLUI
- Les annexes (servitudes, ...)

Elle rappelle que ce document sera élaboré avec les 11 communes de Vivarhône. Ceci avec un planning serré en effet le PLUI devra être approuvé au plus tard en 2018.

C'est une démarche complexe, de plus, le PLUI devra être compatible avec :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale : SCOT Rives du Rhône
- le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD)

Des élus référents seront chargés de relayer les informations relatives à l'avancement du PLUI dans les communes. Les référents de la commune de Serrières sont : Laurent TORGUE, Pierre- Yves BOUDIN, Anthony VALLET, et Danielle SERILLON

Une formation des secrétaires de mairie et personnel d'accueil de mairie sera mise en place en septembre-octobre 2015. L'objectif étant de les informer sur la démarche et leur donner des clefs pour répondre aux questions des habitants.

Les prochaines étapes :

- Visite en Haute-Savoie le 3 juin – de la Communauté de Communes du Pays d'Alby sur Chéran : 11 communes – 12 000 habitants – entre Annecy et Chambéry
- Transmission d'une grille d'analyse du territoire
- Passage dans chaque conseil municipal pour expliquer la démarche puis réunion avec l'ensemble des conseiller municipaux
- Lancement de la consultation pour retenir le bureau d'étude : juin
- Choix du prestataire et lancement du diagnostic : juillet/août

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juin 2015

- Rencontre avec chacune des communes pour une visite de leur territoire : septembre-octobre
- Organisation d'un temps d'échange sur ce qui va changer

2/ EVEIL MUSICAL 2015/2016

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal la convention à intervenir entre la commune de Serrières et le Syndicat Mixte Ardèche Musique Danse et Conservatoire pour des séances de sensibilisations aux pratiques musicales pour l'année scolaire 2015/2016. Monsieur le maire rappelle que pour chaque classe inscrite il est prévu 15 séances de septembre à juin. Il rappelle également le coût pour 15 séances d'une heure soit 958 €. L'Ecole publique n'ayant pas souhaité s'inscrire, la présente convention concerne 3 classes de l'école privée pour un cout total de 2814 €. Le Conseil Général prend en charge 40 % de la somme il reste à la commune les 60 % soit 1 688.40 €. Le versement s'effectuera en 2 fois ; la moitié à la signature, le solde à la fin des séances. Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité accepte les termes de la convention présentée et autorise monsieur le maire à la signer.

3/ CAP SUR LE RHONE :

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal la convention à intervenir entre la commune et l'association « Cap sur le Rhône ». Il explique que la convention a pour objet de préciser les modalités opérationnelles et définir les engagements réciproques des différents membres -partenaires du réseau Cap sur Rhône (structures et collectives concernées) et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Contribution au maillage des territoires riverains et à la mise en tourisme de la viaRhôna
- La valorisation des sites et des collections qui témoignent d'un pan de l'histoire de la navigation sur l'axe Rhône /Saône en favorisant la diffusion de la culture du fleuve, sous l'angle large de la navigation (histoire patrimoine, devenir, usages)
- La mutualisation des moyens humains et financiers, le partage des connaissances et des compétences pour la mise en œuvre de projets qualifiants en direction d'un public diversifié, notamment scolaire.

Monsieur le maire explique que la commune en tant que membre-partenaire, devra s'acquitter d'une participation annuelle de 300 €.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité accepte la convention présentée et autorise le maire à la signer.

Une participation de 450 € est aussi accordée pour l'élaboration de la carte « quizz »

4/ DEMANDE DE SUBVENTION :

- Demande conjointe du comité des maladies respiratoires et de la ligue contre le cancer (07 PRIVAS) refusé
- Du groupement de défense contre la grêle. La demande sera transmise à la CDC VIVARHONE .

5/ SDEA : Adhésion de collectivités

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal les adhésions des collectivités suivantes au SDEA :

- Communes de LEMPS et BEAUVENE
- Le CCAS de RUOMS

Accepté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1er juin 2015

6/SDE 07: adhésion à un groupement de commande et autorisation de signer les marchés et/ accords-cadres et marchés subséquents

Monsieur le maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) sont amenés à disparaître, une obligation de mise en concurrence s'appliquera alors le 1er janvier 2016 aux bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA. Il s'agit pour l'essentiel des tarifs « jaunes » et « verts. » Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

C'est dans ce contexte que le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés. Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Monsieur le maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 le 8 juin 2015. La commune de SERRIERES est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements.

Le coordonnateur du groupement est le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité

Décide

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la ville, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SERRIERES et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juin 2015

7/RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX /VOIRIE/ASSAINISSEMENT

- Rond-point :

Réunion avec les services du Conseil Général de l'Ardèche le 12/06 pour mettre au point la réfection du rond-point et la chaussée à partir du rond-point jusqu'au nord de Serrières.

- Afin d'assurer la sécurité sur le quai sud de Serrières des ralentisseurs y seront installés ainsi que sur la RD86 au Nord et sud de Serrières.

- Maisons annexes du Musée des Mariniers :

Les menuiseries sont posées. La Saur procèdera aux raccordements « eau potable » et « eaux usées » les 15 et 16 juin prochain. Restera à installer la banderole.

Pour interdire le stationnement devant le musée des poteaux bois seront installés.

- Voirie :

Le fauchage a été attribué à l'entreprise BRUC.

L'enveloppe voirie pour 2015 est d'environ 20 000 €. Priorité sera faite aux travaux de sécurité.

- Projet de maison médicale :

L'acquisition du 1er étage de l'immeuble par la CDC Vivarhône a été validée.

Les marchés avec les entreprises ont été signés, les travaux débuteront début juin.

- Assainissement/Step :

Prochaine réunion avec le Conseil Général de l'Isère, la CCPR, le représentant de la commune de Sablons, Limony, et Serrières. Le sujet principalement abordé, le passage des effluents sous le Pont et sous le réseau routier à Sablons.

- Projet lotissement Vernat :

Prochaine réunion avec le Sous-Préfet, Robert Pinet de Nexity et l'Architecte de bâtiments de France vendredi 12 juin.

AFFAIRES SCOLAIRES/ PETITE ENFANCE

- ECOLE : TAP

Monsieur le maire rappelle la mise en place des TAP, à raison de 45 mn tous les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 15 h 45 à 16 h 30.

Il explique que dès la rentrée prochaine la commune ne percevra pas le fonds de soutien (50 € /enfant) faute d'élaboration d'un PEDT (Projet éducatif territorial). Malgré cela la commune devra continuer à financer l'organisation des TAP (coût pour l'année 2014 : 8000 €).

Actuellement 65 enfants participent régulièrement aux TAP, Monique Lépine responsable des « Affaires Scolaires » fait part de proposition de la commission qui suggère de demander une participation aux familles pour les enfants qui seront inscrits aux TAP à compter de la rentrée prochaine.

Le conseil après avoir entendu l'exposé et après avoir délivré à l'unanimité DECIDE :

- De demander une participation aux familles pour les enfants qui participeront aux TAP à compter de la rentrée prochaine
- Fixe le montant de la participation à 30 € par enfant et par trimestre
- Dit que pour permettre l'organisation du planning du personnel chargé de la surveillance des enfants les inscriptions se feront à l'année.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juin 2015

- **PETITE ENFANCE**

Le projet de crèche sur la commune a été acté par la CDC Vivarhôte ;
Les communes de Limony, Brossainc, Saint Désirat et Serrières pourront profiter du nouveau CEJ (contrat enfance jeunesse) sans participation financière.

CULTURE / PATRIMOINE / COMMUNICATION:

- Musée des Mariniers :

Daniel Valdenaire explique que le musée est ouvert. Le jeune Nathan ROUMEZI de Villevocance accueillera les visiteurs durant la saison estivale tous les jours sauf le mardi (jour de fermeture) et le dimanche matin car il tiendra une permanence au pavillon du tourisme.

L'ouverture officielle est fixée vendredi 6 juin avec une conférence de Cecile MAGHERINI, directrice de la CNR.

L'opération livret découverte est reconduite cette année (2 entrées payante une gratuite sur présentation du livret). Cette année l'opération est gratuite pour la commune.

VIE ASSOCIATIVE / MANIFESTATIONS

- Fête de la musique du 20 juin :
La soirée débutera à 19 h avec les élèves de l'Ecole Départementale de Musique ; Emilien Buffa assurera la sonorisation. Le chapiteau et la scène seront installés par les employés communaux.
- Beach Rugby :
La fourniture, le transport et l'étalement du sable seront assurées par l'entreprise Delmonico/Dorel et Badin. La présence d'anciens internationaux de rugby est confirmée.
- Feu d'artifice du 13 juillet : Denis Richard, président des joutes, propose pour animer la soirée un spectacle sur l'eau avec l'association TAMALOU ; Le coût est d'environ 3000 €.

DIVERS

- Demande de l'ADMR pour conserver une permanence hebdomadaire sur la commune de Serrières et pour des réunions mensuelles suite à son déménagement sur ANNONAY ; accordé.
- Monsieur le maire revient sur la demande de m. Vallet à savoir l'acquisition d'une estrade pour les écoles de Serrières. Un courrier commun devra être adressé à la commune pour cette demande.
- Prochaine réunion du conseil le jeudi 9 juillet à 18 h 00.
- ***La séance est levée à 00 h 00***